



ORDONNANCES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a édicté les ordonnances suivantes, conformément à l'article 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) :

[OCA28-22-014](#) - Résolution CA22 28198 (dossier 1229413020)

Ordonnance visant l'ajout de deux panneaux d'arrêt dans les deux directions sur le Chemin Bord-du-Lac, à l'intersection de la rue Blouin.

[OCA28-22-015](#) - Résolution CA22 28199 (dossier 1229413022)

Ordonnance visant l'ajout de deux panneaux d'arrêt sur le chemin Bord-du-Lac dans les deux directions, à l'intersection du chemin Bord-du-Lac (EST).

Ces ordonnances peuvent être consultées à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 15 septembre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza